



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

N° C14_12_2023_08 - Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	11	64	26

Pour : 60 Abstention : 4 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-18 et L. 5211-14,

Vu la délibération cadre du 9 décembre 2021 relative aux modalités de prise en charge des frais pour les agents et les élus,

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour et à ce titre, et à ce titre, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation sur les frais engagés.

En dehors des déplacements dans le cadre de l'activité courante des élus, une délibération appelée «Mandat spécial» est nécessaire pour la communauté de communes puisse rembourser les élus de leurs frais de mission.

Le mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes avec l'autorisation de l'organe délibérant.

La communauté de communes Mellois en Poitou s'est dotée d'une stratégie d'attractivité économique et touristique, dont le plan d'actions a été adopté lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022. Cette stratégie s'articule autour de 3 volets thématiques, dont l'agriculture et l'alimentation. L'ensemble des actions menées dans ce cadre constituent le Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) de Mellois en Poitou.

Des actions menées depuis plusieurs années, comme la structuration de la filière chanvre, s'inscrivent naturellement dans le PAAT, d'autres projets, plus récents, sont conduits de manière expérimentale (ex : appel à projets sur l'immobilier agricole) et y trouvent naturellement leur place. Il est important pour la communauté de communes d'échanger avec d'autres collectivités sur les actions qu'elles mènent dans le cadre de leur projet alimentaire territorial, de croiser les expérimentations, d'identifier des pistes d'innovation et des leviers pour accompagner au mieux le milieu agricole et les circuits alimentaires de proximité.

C'est pourquoi Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, référent sur les questions agricoles et alimentaires, a participé au Forum des acteurs du pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine, organisé les 14 et 15 novembre 2023 au Campus Atlantica à Artigues-près-Bordeaux en Gironde.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la prise en charge et le remboursement des frais engagés par Monsieur Nicolas RAGOT pour participer au forum des acteurs du pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine organisé les 14 et 15 novembre 2023 à Artigues-près-Bordeaux en Gironde dans le cadre d'un mandat spécial.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET